



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de Sarremezan – 31350

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance ordinaire du **13 janvier 2025** – 20h30 – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation : 06/01/2025

Nombre de membres en fonction : 05

Nombre de membres présents : 05

Sous la présidence de : Mme Catherine ENEL, Maire

Membres présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie, LAMARQUE Julie, LAURENT Alain

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) non excusé(s) : /

Mme Maryline DUBERNARD est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du Jour

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024
- Délibération pour demande de subventions pour les travaux d'accessibilité PMR aux quatre ERP et aménagement D9 sur la traversée du village
- Questions diverses

I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 12 2024

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération – Adoption du plan de financement provisoire de la tranche 1 pour l'accessibilité PMR aux quatre ERP ainsi que la sécurisation du centre bourg et demande de subventions auprès de l'Etat (DETR 2025), du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (contrat de territoire), du Conseil Régional d'Occitanie et de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges (fonds de concours)

Madame la Maire présente les travaux d'accessibilité et de sécurisation du centre bourg (tranche 1) ainsi que la sécurisation de la traversée du village comme suit :

- Mise en conformité accessibilité PMR de la Mairie
- Mise en conformité accessibilité PMR de l'église
- Mise en conformité accessibilité PMR du petit foyer et de la salle des fêtes
- Mise en conformité accessibilité PMR et mobilité douce des liaisons entre les différents ERP
- Sécurisation de la traversée du village côté Ouest
- Sécurisation de la traversée du village côté Est

Elle présente l'estimatif du coût des travaux et maîtrise d'œuvre établi par le bureau d'études GP2a :

ENSEMBLE DES TRAVAUX	TOTAL HT
Accessibilité PMR de la Mairie	185 847.50 €
Accessibilité PMR de l'église	74 433.00 €
Accessibilité PMR du petit foyer et de la salle des fêtes	87 550.00 €
Accessibilité PMR et mobilité douce des liaisons entre les différents ERP	90 725.40 €
Sécurisation traversée du village côté Ouest	61 993.20 €
Sécurisation traversée du village côté Est	41 448.90 €
Honoraires	67 300.00 €
MONTANT TOTAL H.T :	609 298.00€
TVA 20 % :	121 859.60 €
MONTANT TOTAL T.T.C :	731 157.60 €

Elle propose le plan de financement suivant pour la tranche 1 :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL TRANCHE 1

TRANCHE 1 – ACCESSIBILITE PMR aux ERP ET MOBILITE DOUCE au CENTRE BOURG				
DEPENSES		RECETTES		
Répartition coût des travaux en HT		Co-financeurs	%	Montant
Accessibilité PMR de la Mairie	185 847.50 €	DETR	32 %	161 873.89 €
Accessibilité PMR de l'église	74 433.00 €	Contrats de territoire CD 31	32 %	161 873.89 €
Accessibilité PMR du petit foyer et de la salle des fêtes	87 550.00 €	Région Occitanie	8 %	40 468.47 €
Accessibilité PMR et mobilité douce des liaisons entre les différents ERP	90 725.40 €	Fonds de concours communautaire	8 %	40 468.47 €
Maîtrise d'œuvre	67 300 €	Autofinancement	20 %	101 171.18 €
TOTAL DEPENSES :	505 855.90 €	TOTAL RECETTES :	100%	505 855.90€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de procéder à la réalisation des travaux d'urbanisation de la tranche 1, à savoir les aménagements pour mise en conformité de l'accessibilité PMR de la mairie, de l'église, du petit foyer et de la salle des fêtes, ainsi que la mise en conformité accessibilité PMR et mobilité douce des liaisons entre ces différents ERP
- approuve l'estimation du coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre de la 1^{ère} tranche, fixé à 505 855,90€ HT soit 607 027,08€ TTC
- adopte le plan de financement provisoire de la 1^{ère} tranche des travaux d'urbanisation comme présenté dans le tableau ci-dessus
- sollicite des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR 2025), du CD31 (dans le cadre du contrat de territoire 2025), de la Région Occitanie, et du fonds de concours de la CC Cœur Coteaux Comminges, à hauteur des taux précisés dans le tableau ci-dessus
- autorise Madame la Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Délibération approuvée à l'unanimité.

III. Questions diverses

- Madame la Maire informe qu'elle a reçu le devis de l'entreprise Sud Ouest Services de St-Gaudens pour l'entretien annuel des espaces verts communaux = 1 passage par mois, 500€ / passage, 1360€ pour le 1^{er} passage de « remise à 0 » ⇒ 6000€ maxi par an (5C actuellement = 5720€).

La séance est levée à 22h15.

Procès-verbal arrêté le ...21... mars... 2025	
La Maire, Catherine ENEL	La secrétaire, Maryline DUBERNARD